

CONSEIL MUNICIPAL

du 8 avril 2021

ORDRE DU JOUR

1 – Affectation de résultats

Il convient de voter le résultat de clôture 2020 sur le Budget 2021 corrigé.

2 – Vote des taux

Dans le cadre de la réforme du financement des communes, avec la suppression de la Taxe d'Habitation et le transfert de la part départementale de la Taxe du Foncier Bâti, les taxes communales sont inchangées depuis 1999. En revanche une perte des bases fiscales sur la TFB a été constatée par les services communaux. Un courrier a été fait aux services fiscaux pour en connaître l'origine.

3 – Présentation du Budget Primitif 2021

Après examen par les membres de la Commission des Finances le 1^{er} avril, le Budget Primitif 2021 (prévisionnel) est présenté aux membres du Conseil Municipal.

4 – Demande de subvention FDAEC 2021

La Commune va acquérir un tracteur pour les Services Techniques et sollicitera une subvention au Département de 13 915 € au titre du FDAEC 2021.

5 – Régie Monétique : Tarification pour les agents communaux habitant « hors commune »

Il est décidé d'appliquer pour les enfants des agents communaux habitant en-dehors de la Commune le même tarif que les habitants de la Commune pour les services périscolaires, ALSH et Loisirs Ados.

6 – Régie Monétique : paiement en ticket « CESU »

La Commune va accepter le paiement par tickets CESU papier des services périscolaires et A.L.S.H pour les enfants de moins de 6 ans.

7 – Demande d'intégration de l'impasse des Violettes

La Commune accepte l'intégration des voies et des réseaux sous condition que tous les préalables énoncés dans le règlement de rétrocession sont respectés.

8 – Renouvellement du marché d'achat d'énergie 2023/2025

La Commune de MARTILLAC est membre du Groupement de commande avec le SDEEG et plus de 2700 collectivités pour les marchés Electricité et Gaz naturel. Il convient de renouveler la participation de la Commune pour le prochain marché 2023/2025.

9 – convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) pour le passage d'une ligne souterraine

Les travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde lieu-dit Lespault ont occasionné le passage d'une ligne souterraine qui est régularisée par une convention de servitude.

10 – Convention de servitude avec le Syndic les Portes de Martillac pour le passage d'une canalisation d'assainissement

Afin de permettre la rétrocession au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du canton de la Brède (SIAEPA), la Commune demande l'accord du Syndic des Portes de Martillac d'accéder au réseau d'assainissement.

11 – Lancement de la procédure de Révision à objet unique du PLU

Afin d'intégrer un projet d'aménagement d'hébergements touristiques au lieu-dit « le Carrelet », le Plan Local d'Urbanisme doit être mis en compatibilité avec le projet souhaité.

12 – Convention de Projet Urbain Partenarial

Afin d'aménager un bassin pour gérer les eaux pluviales sur le quartier de Jean Gilles, la Commune va effectuer les travaux d'équipements publics remboursés par un lotisseur.

13 – Renforcement de réseau électrique : Opération pour compte de tiers

Afin de permettre la réalisation d'un lotissement, projet porté par la SAS les Aulnes, il convient de prévoir un renforcement de réseau électrique.

14 – Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) porté par la Communauté de Communes de Montesquieu

Vu la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire a prévu, en son article 7, le report du transfert de la compétence PLU aux communautés de communes non compétentes avant le 1^{er} juillet 2021 la Commune s'oppose au transfert de la compétence.

15 – Adhésion au Réseau de Lecture Publique de la Communauté de Communes de Montesquieu

La Commune de Martillac par le biais de sa Médiathèque décide de participer à la mise en réseau de toutes les bibliothèques du Canton.

16 – Dérogation pour ouvertures exceptionnelles (magasin LIDL)

Le Magasin LIDL de Martillac demande les autorisations aux ouvertures sur les dimanches suivants : 12, 19 et 26 décembre 2021.

Questions diverses.

- Tirage au sort des Jurés d'Assise 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25.